



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2026

Délibération n° DEL 2026-011

Le **03/02/2026** à 20h00, le conseil municipal de la commune de Viry dûment convoqué le **27/01/2026**, s'est réuni en session officielle, dans les locaux de la salle de l'Ellipse, 140 rue Villa Mary, sous la présidence de M. Laurent CHEVALIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 24

Présents : 14

CHEVALIER Laurent, Maire, BARBIER Claude, SECRET Michèle, AMSALEM Ronan, RODRIGUEZ Sandrine, BONHOMME Samuel, BERON Alexandra, LARCHER Patrick, adjoints, VIOLET Michèle, MATTANA Alain, DE VIRY François, MOYNAT Raphaël, ROSAY Jacques, LEFORT Agnès

Procurations : 03

DUPONT Lorelei a donné pouvoir à LARCHER Patrick, DUPENLOUP Nathalie a donné pouvoir à MOYNAT Raphaël, BARBIER Savoya a donné pouvoir à BARBIER Claude

Absents : 10

DUPONT Lorelei, VIOLET Pierre, DUPENLOUP Nathalie, DEMALTE Carine, PANTACCHINI Julien, BARBIER Savoya, SECRET Michel, DE VIRY Henri, MERLOT Cédric, CHEVALIER-NEILSON Lucy

Secrétaire :

AMSALEM Ronan

Publicité : Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

- Transmission à la préfecture le 11/02/2026
 Publication le 11/02/2026

Objet : EXTENSION ECOLE « LES GOMMETTES » - Avenant au lot 1 du marché de travaux

M. Claude BARBIER, adjoint délégué aux travaux, rappelle à l'assemblée que, par délibération du 10 décembre 2024, le conseil municipal a attribué l'ensemble des lots du marché de travaux d'extension du groupe scolaire « Les Gommettes ».

Lors du déroulement du chantier, des adaptations ont été rendues nécessaires pour permettre la réalisation du préau ce qui a pour principal impact de modifier les prestations prévues au lot 1 « Démolition, gros-œuvre, VRD » comme suit :

- Installation de chantier, suivi des travaux pour la phase chantier du préau sur 2026 ;
- Tirants supplémentaires dus à la mise à jour des plans structure BA ;
- Réactualisation des métrés d'enrobés.

Ces éléments entraînent une augmentation du montant du lot 1 de 10 448,39 € HT, soit 4,08 %, portant le montant total du lot à 266 333,28 € HT.

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° DEL 2024-061 du 10 décembre 2024 précitée,

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 :

Approuve l'avenant n°4 au lot 1 « Démolition, gros-œuvre, VRD » du marché de travaux d'extension du groupe scolaire « Les Gommettes » attribué à l'entreprise MONTESSUIT. Le montant total du lot 1 est porté à 266 333,28 € HT, tel que présenté dans le projet d'avenant joint en annexe.

Article 2 :

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant correspondant.

Résultat du vote :

| | | |
|----------------|------------------|----------------------|
| Pour : 17 voix | Contre : 00 voix | Abstention : 00 voix |
|----------------|------------------|----------------------|

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent CHEVALIER

Signé

Le Secrétaire,
Ronan AMSALEM

Signé